

Questions orales

d'indiquer le genre de programme qui répondre aux critères, aux principes établis.

Je crains qu'il n'exagère lorsqu'il dit que l'adhésion est dans une certaine mesure obligatoire. Il existera certainement des incitatifs. Je pense que cela est conforme à ce que voudrait le député, car malgré les réserves qu'il a eues au sujet de l'approche que nous avons adoptée, son parti et lui-même ont donné leur appui de principe au principe général de la protection à long terme, principe qui a en bonne partie été pensé par les producteurs eux-mêmes.

* * *

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

La semaine dernière, le ministre chargé des relations fédérales-provinciales, dans une entrevue accordée à un important journal canadien, a dit qu'Ottawa songeait à donner plus de pouvoir aux provinces en matière de langues officielles.

Compte tenu du piètre dossier de la plupart des provinces sur le plan des droits linguistiques de la minorité ainsi que de l'importance et de la nature délicate de cette question en ce qui touche l'unité nationale, le premier ministre suppléant peut-il nous dire si une telle proposition est actuellement à l'étude? Si oui, peut-il nous donner l'assurance que son gouvernement ne proposera pas et n'appuiera pas des mesures qui affaibliraient les droits linguistiques des minorités francophones hors-Québec et de la minorité anglophone au Québec? Peut-il donner cette assurance à la Chambre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, il va sans dire qu'aucune décision n'a été prise à cet égard.

La question des langues officielles fait certes partie de l'ensemble du débat sur l'unité nationale. Une foule de commissions et de comités étudient à l'heure actuelle tous les aspects de l'unité nationale. La Loi sur les langues officielles a sûrement fait l'objet de discussions.

Comme le premier ministre l'a dit à maintes reprises, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, nous attendons les recommandations de la Commission Spicer, de notre

propre comité mixte et des commissions provinciales, de même que les données recueillies par ces organismes. Nous étudierons ces renseignements et produirons, je l'espère, une série de propositions qui reflèteront les points de vue des Canadiens.

C'est un processus ouvert et transparent et il y va de l'intérêt de tous que ces idées du public soient examinées et largement retenues.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, le travail de ces commissions ne rassure pas vraiment les minorités linguistiques du pays. De plus, le premier ministre suppléant n'a pas donné les assurances que j'ai demandées.

Le ministre chargé des relations fédérales-provinciales a également déclaré que le consensus national sur les langues officielles s'était effrité. Aux termes de la partie VII de la Loi sur les langues officielles de 1988, que tous les partis ont appuyée, le gouvernement doit promouvoir les deux langues officielles et favoriser l'épanouissement des minorités francophone et anglophone du pays.

Quand le gouvernement va-t-il prendre des mesures pour mettre en oeuvre cette partie de la Loi sur les langues officielles et mettre ainsi un terme à l'effritement dont a parlé le ministre chargé des relations fédérales-provinciales? Quand le gouvernement va-t-il prendre des mesures énergiques pour promouvoir le bilinguisme officiel?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le dossier du gouvernement est fort éloquent à cet égard.

Le député et son parti ne peuvent miser sur les deux tableaux. Ils ne peuvent insister pour que le processus soit ouvert et transparent, tout en rejetant et en condamnant les points de vue recueillis au cours de ce processus.

Ce que nous faisons à l'heure actuelle, c'est recueillir les points de vue et les idées des Canadiens de toutes les régions du pays. La position du gouvernement fédéral est très claire. Nous avons apporté à la Loi sur les langues officielles des modifications conformes aux exigences constitutionnelles. C'est la position du gouvernement.

Mais le fait d'empêcher les gens d'exprimer leurs idées sur les différents aspects de l'unité nationale ne servirait pas la démocratie. Je suis convaincu que le député serait le premier à s'en plaindre.